



LE GUIDE

LA GESTION DES DÉCHETS

À L'USAGE DES PRODUCTEURS
DE DÉCHETS NON MÉNAGERS

de Rennes Métropole



PROFESSIONNELS, QUELS SERVICES DE COLLECTES ?



Vous êtes un producteur de déchets non ménagers, voici les collectes proposées ainsi que les volumes annuels maximum pris en charge par Rennes Métropole :



Ordures ménagères
< 520 m³



Emballages
< 520 m³



Carton
< 260 m³



Biodéchets
< 200 m³



Verre
< 104 m³



Papier
< 10 m³

Volume annuel

Vous pouvez en bénéficier selon la quantité de déchets produite. Renseignez-vous !

BON À SAVOIR : pour la collecte des déchets spécifiques à votre activité professionnelle, ainsi que dans le cas d'une production supérieure aux seuils détaillés ci avant, faites appel à un prestataire privé.



En cas de modification liée à votre activité (changement d'adresse, de nom...),
merci de contacter Rennes Métropole.

LA REDEVANCE SPÉCIALE, COMMENT ÇA MARCHE ?

1/ Pour les ordures ménagères, la redevance est calculée en fonction du volume réel de déchets collectés :

MOINS DE 52 M³ COLLECTÉS / AN

Pas de redevance spéciale
(52 m³ = 3 bacs de 360 l
collectés 1 fois/semaine).

ENTRE 52 M³ ET 520M³/ AN

Redevance spéciale
pour le volume
excédant les 52 m³.

2/ Pour le verre, la redevance s'applique dès le premier litre collecté.

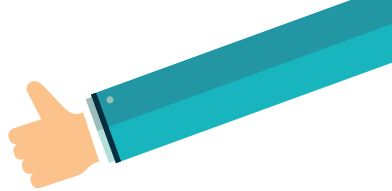
3/ Pour les autres déchets, le service est couvert par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

Le montant de la redevance prend en compte le coût de collecte et de traitement des déchets, le coût de mise à disposition des contenants et la quantité de déchets produits. Une facture est émise en fin d'année. Merci de nous signaler tout changement de situation.

GESTION DES DÉCHETS, MODE D'EMPLOI



Pour les ordures ménagères, les emballages, le verre, les papiers, les cartons et les biodéchets, Rennes Métropole met à votre disposition des contenants adaptés.

Les formulaires de demande de bacs et de sacs sont en ligne sur : dechets.rennesmetropole.fr



CARTONS

Volume accepté : 5 m³/semaine.
Au-delà, souscrivez un contrat privé.

- **5 fois/semaine à partir de 10h** dans le centre-ville de Rennes
- **1 fois/semaine dès 9h** dans les communes et quartiers rennais



PAPIERS

Pour les papiers blancs, couleurs, journaux, magazines... La collecte est assurée à partir de 0,5 m³ **sur rendez-vous.**

Contactez La Feuille d'Érable :
02 99 54 74 24 ou
info@feuille-erable.org

Les contenants sont mis gratuitement à disposition par Rennes Métropole sur demande par courriel à dechets@rennesmetropole.fr



CAGETTES

- **Du lundi au vendredi** dans le centre-ville de Rennes
- **Sur demande** dans les communes et quartiers rennais



LE TRI DES BIODÉCHETS

Le tri à la source des biodéchets (épluchures, restes de repas, pain, œufs, produits laitiers et serviettes en papier) **est obligatoire depuis 2016 pour les professionnels produisant plus de 10 tonnes par an** et sera généralisé à tous les usagers avant 2025.

Le saviez-vous ?

Rennes Métropole vous accompagne dans la mise en place du compostage ou, si cela n'est pas possible, **vous fait profiter du service de collecte.** Le tri des biodéchets permet de diminuer le poids de vos ordures ménagères et donc le montant de votre redevance le cas échéant.



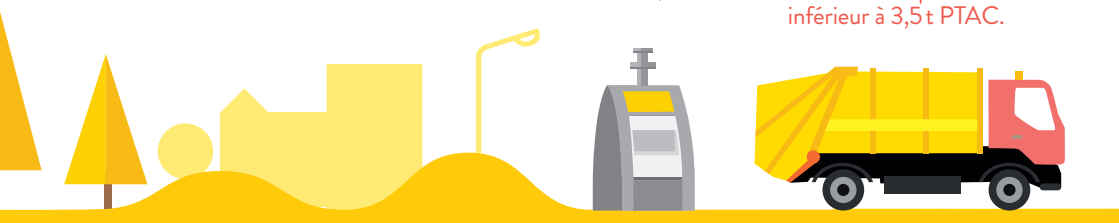
LES DÉCHÈTERIES

Fermées aux producteurs de déchets non ménagers le samedi, les déchèteries de Rennes Métropole sont à votre disposition le reste de la semaine pour vos **bois, cartons, encombrants, ferrailles, gravats, incinérables, mobilier, plâtre et végétaux.** Ce service est soumis à facturation trimestrielle.

Les dépôts de déchets en caissons sont limités à 2 m³/jour et par carte, les végétaux sur plateforme à 5 m³/jour et par carte.



Conditions requises :
Disposer d'une carte d'accès et utiliser un véhicule d'un poids inférieur à 3,5 t PTAC.



UN ACCOMPAGNEMENT POUR MIEUX GÉRER ET VALORISER VOS DÉCHETS

VOS CONTACTS UTILES

RENNES MÉTROPOLE

Pour mieux gérer et réduire vos déchets, les médiateurs de Rennes Métropole peuvent vous accompagner.

Contactez-les par mail : mediateur.dechets@rennesmetropole.fr



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE BRETAGNE

Artisans producteurs de déchets dangereux en petites quantités, bénéficiez jusqu'à la fin 2023 de collectes de vos déchets dangereux en entreprises, à tarifs négociés.

Sur rendez-vous via le site :

<https://www.crma.bzh/collecte-dechets-dangereux>

Artisans, augmentez vos marges en optimisant vos flux (*énergie, déchets, eau, matières premières*), avec un accompagnement individuel de votre entreprise de moins de 20 salariés.

Votre contact : Karine Lecoq

02 99 65 58 73 - karine.lecoq@cma-bretagne.fr



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ILLE ET VILAINE

Identifiez les différents types de déchets générés par votre entreprise et organisez leur gestion au quotidien grâce à la réalisation d'un pré-diagnostic sur la production de vos déchets.

Contactez Nathalie Delfour et Lina Bouvet,
Conseillères Energie Environnement au 02 99 33 66 12
www.ille-et-vilaine.cci.fr

Un doute, une question ?
dechets.rennesmetropole.fr

0 800 01 14 31 Service & appel gratuits

